

DECISION N° DE 2021_091
Attribution marché à l'Entreprise ROY TP

Le Maire de la Ville de Bazas

- Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu, la délibération du Conseil Municipal N° DE_2020_039BIS en date du 08 juin 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article précité et notamment son alinéa 4^{ème}
- Considérant qu'une consultation MAPA a été organisée auprès des entreprises pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue de la République ;
- Vu, la proposition de l'entreprise ROY TP de Pouydesseaux 40120 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Le marché pour les **travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Avenue de la République** est attribué à **l'entreprise ROY TP – 780 avenue des petites landes 40120 POUYDESSEAUX** pour un montant de **165 787.84 € HT soit 198 945.41 € TTC.**

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Information de la présente décision sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Bazas, le 06 juillet 2021

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

